

Pourquoi ce manifeste ?

Car il est indispensable de replacer la forêt dans le débat national et de demander à l'Etat quel est son projet politique pour les forêts de France au cœur des défis de notre planète.

Les élus des communes forestières ont toujours exprimé leur attachement à un service public forestier fort. Ils reconnaissent en l'ONF un des derniers services publics en milieu rural et n'ont cessé de demander le maintien de ses effectifs sur le terrain car ils apportent un conseil de qualité et une gestion durable vertueuse. Mais, au fil du temps, son modèle économique construit sur la seule vente des bois s'est détérioré et finalement a vécu.

Aujourd'hui, sa situation financière est catastrophique. Pour un budget de 850 millions d'euros, son endettement atteint presque 400 millions d'euros et son déficit annuel, en moyenne de 40 millions d'euros, devient structurel et se cumule d'année en année.

Afin de résoudre cette équation, l'Etat œuvre depuis 15 ans à réduire les effectifs de l'ONF qui sont passés de 15 000 agents à 9 000 sans jamais rétablir son équilibre budgétaire. Pensant avoir la solution, l'ONF pour sa part n'a cessé d'augmenter les prestations payantes faisant perdre le sens du métier à ses personnels et semant le trouble dans l'esprit des élus.

Ainsi, les contrats d'objectifs et de performance se suivent et se ressemblent. Le dernier en date, âprement négocié en 2015 a reçu une nouvelle fois des coups de canifs, par le gel de 145 postes en 2018 et la suppression de 250 en 2019.

Cette réduction d'effectifs pose de graves difficultés sociales et réduit objectivement les capacités des personnels à répondre aux demandes nombreuses et complexes de l'Etat sur la gestion multifonctionnelle des forêts publiques.

Refuser un raisonnement simpliste : les collectivités peuvent payer !

L'évolution des pratiques de l'ONF sur les deux derniers contrats d'objectifs et de performance n'a visé qu'un objectif : demander aux communes une participation financière supplémentaire.

Ce raisonnement simpliste et de très court terme a présidé à la gestion du déficit chronique de l'établissement : le coût de gestion des collectivités est déficitaire donc aux communes de payer ! La comptabilité analytique, au départ construite pour identifier les missions de services publics de celles relevant du secteur concurrentiel, a cherché à démontrer, sans y parvenir, que le coût de la gestion des forêts des collectivités était déficitaire.

Le raisonnement de l'Etat est le suivant : avec les ventes de bois, les communes perçoivent un solde net de 130 millions d'euros, elles ont donc encore des possibilités pour payer le service de l'ONF. La Fédération nationale des Communes forestières s'est opposée à ce raisonnement car, il ne prend en compte ni les investissements dans les forêts des collectivités (accueil du public, préservation des ressources, protection contre les risques, renouvellement du patrimoine...), ni l'engagement des communes dans l'augmentation de la récolte de bois demandée par l'Etat afin d'assurer un approvisionnement de qualité, régulier et continu pour la filière bois française et encore moins la contribution des revenus forestiers aux investissements des communes dans l'intérêt général.

Dans la même veine, la volonté d'encaissement des recettes de bois par l'ONF, en lieu et place des trésoreries, ne règle en rien la situation d'endettement de l'ONF. Pour mémoire, le conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières a voté contre cette mesure et des milliers de communes ont confirmé cette position par délibération. Ainsi, afin de s'opposer à cette mesure brutale prise de façon unilatérale, et allant contre le libre arbitre des communes, les représentants de la Fédération au conseil d'administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ont voté contre le budget puis ont quitté la salle. Ils ne siègent plus, à leur plus grand regret, depuis cette date au CA de l'ONF.

Cependant, les Communes forestières maintiennent avec l'ONF les réunions mensuelles du comité national des ventes et les relations sur le terrain considérant que les personnels, compétents, se trouvent être, comme les communes forestières, les victimes d'un désintérêt de l'Etat pour la forêt.

Mais dans les faits, que veulent les Communes forestières ?

Manque de transparence, mépris de la légitimité des élus, manque de respect des engagements pris dans les deux derniers COP, application de la loi à géométrie variable, le cumul de tous ces reniements exaspèrent les Communes forestières dans un monde qui change et qui a de plus en plus besoin de la forêt.

Les Communes forestières veulent sauver le concept de l'ONF et faire évoluer son modèle.

Elles reconnaissent les compétences, respectent les personnels de l'ONF et comprennent leur angoisse et c'est pour toutes ces raisons qu'elles ne veulent plus laisser pourrir cette situation tout simplement mortifère.

La réflexion qu'elles ont engagée vise à répondre à deux questions : à quoi tenons-nous ? De quoi avons-nous besoin ?

Elles réaffirment leur volonté de conserver une solidarité et une péréquation forte entre les communes forestières ainsi que leur exigence d'un versement compensateur qui devrait être clairement défini comme une compensation pour les services rendus par les forêts des collectivités.

En aménageurs du territoire, en garant de l'intérêt général et dans le contexte d'urgence climatique, les élus ont le devoir et la légitimité d'alerter, d'anticiper, de proposer voire de provoquer un électrochoc.

En premier lieu, la Loi doit s'appliquer de la même manière sur tout le territoire. En second lieu, l'évolution des prérogatives des collectivités locales doit être prise en compte en plaçant les élus au centre du jeu d'une gouvernance revisitée et renforcée dans toutes les décisions qui jalonnent la vie de leurs espaces forestiers et de leurs territoires.

Enfin, il est clair que cette réflexion nous ramène toujours à la question lancinante et jusqu'à ce jour sans réponse : **que veut l'Etat pour la forêt française et en particulier pour la forêt publique ?**

La méthode

En septembre dernier et devant les difficultés entrevues au conseil d'administration de l'ONF de juin 2018, la Fédération nationale des Communes forestières a réitéré l'importance du rôle de la forêt et proposé la mise en place d'une mission interministérielle. Dans le même temps, le groupe forêt du Sénat s'est emparé du sujet et, sous l'égide de sa présidente, a proposé une mission à la commission des affaires économiques de cette institution.

Dans la même période, la Fédération nationale des Communes forestières a également lancé une grande réflexion au travers d'un processus démocratique de consultation reposant sur sept groupes de travail qui se sont réunis plusieurs fois en régions et à Paris. Le Conseil d'Administration fédéral a travaillé à deux reprises en séance plénière. Les présidents des associations départementales ont été invités à associer le plus largement possible les communes forestières par les procédés de leur choix et à produire des contributions. Des dizaines de réunions se sont ainsi tenues dans toute la France, de très nombreuses contributions ont été reçues.

Fédérer, c'est rassembler pour un objectif commun et le manifeste présenté par les élus du bureau fédéral lors de l'assemblée générale du 7 juin 2019 à Epinal est le fruit de ce travail.

L'ONF n'est volontairement pas nommé dans ce document car les travaux ont porté sur le constat et les missions, sans volonté de le stigmatiser.

Le manifeste, un point de départ pour objectiver la situation

Ce manifeste qui est un point de départ a pour but d'objectiver la situation. Les travaux doivent être précisés, les mots pesés, les attendus expliqués. Cette base de discussion sera partagée, discutée et améliorée, tant avec les élus communaux, départementaux, régionaux, les parlementaires, le gouvernement, les partenaires de la filière...

Aujourd'hui n'est pas un aboutissement mais un début. Les Communes forestières demandent que l'Etat se réapproprie le sujet. C'est d'une véritable politique en faveur des forêts dont a besoin la France et les élus locaux sont les médiateurs pour mettre en œuvre cette politique.